

Annexe complémentaire 2 – Avis du SDIS

Cette annexe retrace l'historique des échanges avec le SDIS 79 et présente les directives appliquées pour la modélisation du projet, comprenant les distances et cotes utiles pour observer le respect des recommandations du SDIS. Le plan est disponible en [Annexe 5](#).

Le SDIS du 79 a été contacté pendant la conception d'un petit projet photovoltaïque au sol sur une autre commune du territoire, afin de recueillir les préconisations applicables aux petites installations photovoltaïques au sol dans le département.

Historique des échanges :

Le 11/03/2025 Orion Energies a reçu les recommandations du SDIS du 79 concernant les petits parcs photovoltaïques au sol.

Le 24/06/2025, Orion Energies a contacté par téléphone le SDIS 79 afin d'obtenir des informations relatives aux recommandations transmises.

La transmission des recommandations du SDIS concernant les petits parcs photovoltaïques, nous a permis de clarifier qu'il s'agissait de recommandations susceptibles d'être adaptées en fonction des spécificités du site. En ce sens, nous avons intégré leurs observations dans notre réflexion et ajusté notre modélisation en veillant à garantir une accessibilité sécurisée, conforme aux attentes exprimées, notamment par la mise en place des espaces nécessaires à l'intervention des secours.

Il a alors été convenu que pour le projet de moins de 1 MWc situé sur la parcelle ZA 23 de la commune d'Alloinay, projet d'environ 0,9 hectare :

Accessibilité :

- L'entrée sur le site se fera par le Nord, par une voie carrossable existante de 4m de large ;
- Une piste périphérique interne large de 4 m sera créée pour le service des secours, caractéristique aux vois d'engins ;
- Le rayon intérieur des tournants sera de 11 m minimum ;
- Une surlargeur extérieure dans les virages a été prise en compte ;
- Un portail d'une largeur de 7 m sera installé ;
- Le terrain est plat ;
- La hauteur de passage est libre ;
- Il n'y a pas de voie interne en impasse.

Sécurité matérielle du site :

- L'entièreté du site sera clôturée
- La longueur totale de la piste est de 355 m ;
- Une bâche incendie de 30 m³ sera installée ;

Distance aux éléments :

- Le local technique mesure 3.6m de hauteur. Sa distance à la bâche incendie est de 8.4m ($3.6 \times 1.5 = 5.4$), soit une distance supérieure aux recommandations préconisée par le SDIS 79;
- Un panneau photovoltaïque mesure 3.3 m de hauteur. Sa distance à la bâche incendie est de 19,7m ($3.3 \times 1.5 = 7.1$), soit une distance supérieure aux recommandations préconisée par le SDIS 79.